

### Séance de la Commission Permanente du lundi 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

**Présents :**

Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU,

**Absents excusés :** Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Claude DUCHÉ, M. Jacques GUIARD

Date des convocations : 2 mai 2024

Membres en exercice : 8  
Pour : 5

Membres présents : 5  
Contre : 0

Nombre de votants : 5  
Abstention : 0

**N° 24-073**

**OBJET : SECOURS RESTAURATION SCOLAIRE**

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

#### LA COMMISSION PERMANENTE DÉCIDE

d'accorder un secours financier, à 1 famille, soit 1 enfant, pour le règlement de factures de restauration scolaire, du 02/05/2024 au 05/07/2024, pour un montant global plafond de **100,80 €**.

La somme sera versée directement à – **REGIE CANTINE - PERI SCOLAIRE**- 4 Allée des Mattes du Gua- 17200 ROYAN.

Fait à ROYAN, le 27 mai 2024

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS  
Denis MOALLIC de Royan



Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 12/06/24  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 12/06/24  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture  
017-26170016-20240527-DEL-24-073-AR  
Date de télétransmission : 12/06/2024  
Date de réception préfecture : 12/06/2024